

Politique industrielle durable et verte en Afrique face aux changements climatiques



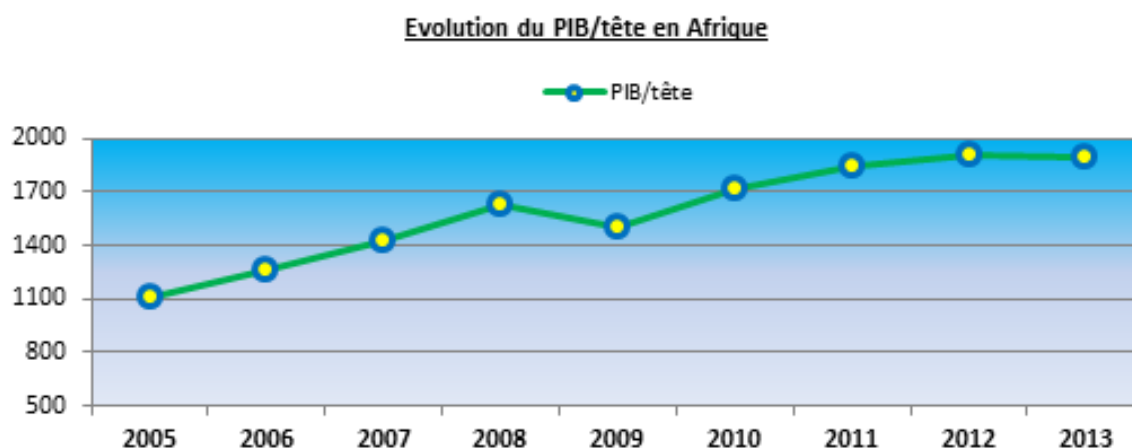
Résumé :

- La politique industrielle de l'Afrique doit prendre en compte les défis de l'écologie afin de tendre vers une économie verte et adopter de nouveaux critères de compétitivité.
- Au fur et à mesure que la transition vers une économie à faible intensité de carbone s'intensifiera, l'industrie africaine a besoin de se développer davantage et d'intégrer dans son sentier le choix écologique.
- Un développement industriel écologique fondé sur une faible intensité énergétique, de faibles émissions de carbone et des technologies propres serait une option bénéfique pour le continent africain.
- Jusqu'en 2015, pour favoriser le développement durable en Afrique, une série d'actions vont être proposées à savoir: intégrer les principes du développement durable dans les politiques et les programmes nationaux, inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales, réduire la perte de biodiversité, réduire le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à des services d'assainissement et enfin améliorer sensiblement les conditions de vie des habitants de taudis.

Mots clés : politique industrielle verte et durable, changement climatique, Afrique, écologie, gaz à effets de serre, déforestation, technologies, biocarburants, accès à l'eau potable, entreprises, énergies propres.

A l'heure actuelle, l'environnement mondial a considérablement évolué suite aux mutations internationales suivantes: le commerce international est de plus en plus réglementé, le poids croissant des pays émergents dans le marché mondial des biens manufacturés, l'intérêt croissant pour les technologies et les méthodes de production respectueuses de l'environnement, une production de plus en plus fragmentée et enfin la crise économique et financière mondiale. Face à ces mutations, l'Afrique a atteint un niveau de PIB/tête en 2013 de l'ordre de 1895 en millions de dollars US. Alors qu'il n'était que de 1110 en 2005. En effet, l'Afrique a atteint un tournant dans son développement et serait maintenant en passe de jouer un plus grand rôle dans l'économie mondiale

Evolution du du PIB/tête de l'Afrique au prix courant du marché en Million de dollars:



Source : Comptes nationaux -annuaire statistique pour l'Afrique 2014, BSI Economics.

En effet, la part du PIB de l'industrie dans le PIB total est passée de 38,8% en 2005 à 35,1% en 2012. Quant à la part de l'industrie manufacturière, elle est passée de 12,1% en 2005 à 9,7% en 2012.

Tableau 1: La structure du PIB au prix courant du marché entre 2005 et 2011 en Afrique (Million de dollars):

Année	agriculture		industrie		Manufacture		services	
	2005	2012	2005	2012	2005	2012	2005	2012
Part du PIB en %	15.2	15.5	38.8	35.1	12.1	9.7	46.1	49.3

Source : annuaire statistique pour l'Afrique 2014, BSI Economics

Toutefois, en dépit de la croissance économique relativement dynamique de l'Afrique, plusieurs pays du continent sont confrontés à d'énormes difficultés de développement comme : la pauvreté et les inégalités, mais aussi la dépendance à l'égard des produits de base, le manque de développement et de réformes structurelles, la dégradation de l'environnement et une intégration insuffisante du continent dans l'économie mondiale. Une politique industrielle durable et verte, adaptée aux aléas du changement climatique, représente un défi de taille pour le continent africain.

Qu'est-ce qu'une politique industrielle verte en Afrique ?

Dans le cas des pays africains, il s'agit de poursuivre un développement industriel vert, au moyen d'un ensemble de politiques industrielles vertes, via le développement d'industries efficaces en termes de ressources, propres, non polluantes, peu carbonées et générant peu de déchets. Le rôle de l'État est essentiel dans la conception et la mise en œuvre de ces politiques, en étroite coopération avec le secteur privé au niveau des processus d'apprentissage, de recherche et d'expérimentation. La mise en place de politiques axées sur le développement, en Afrique, constituera un des éléments clés pour promouvoir le développement industriel vert. En effet, le développement industriel vert consiste à mettre en place des industries qui sont efficaces en termes de ressources et d'énergies, peu carbonées, peu génératrices de déchets et dont les produits sont gérés d'une manière responsable pendant tout le cycle de vie.

D'ailleurs, il s'agit d'une politique industrielle englobant un ensemble de mesures fonctionnelles, horizontales et verticales. La politique industrielle durable doit s'approprier ses mesures selon leurs champs d'interventions : des mesures fonctionnelles telles que l'amélioration de l'environnement général d'investissement, des mesures horizontales telles que des programmes d'apprentissage technologique et des mesures verticales axées sur certains secteurs ou produits. Toutes ses mesures sont à la recherche d'une meilleure combinaison possible : par exemple les politiques industrielles verticales vertes doivent être complétées par des politiques horizontales et fonctionnelles.

Le développement industriel de l'Afrique devrait être appuyé par le développement de secteurs complémentaires et compétitifs en mettant l'accent sur le développement de liaisons intersectorielles. Différents types de politiques industrielles vertes ont été proposés pour le

continent africain à savoir : des politiques visant à accroître l'efficacité industrielle des ressources dans le cadre du « verdissement » des industries; des politiques visant à atténuer l'impact environnemental négatif et des politiques visant la production et l'exportation dans les nouveaux secteurs verts.

L'organisation des nations unies pour le développement industriel (ONUDI) a proposé, quant à elle, un large éventail d'initiatives et de mesures qui soutiennent directement ou indirectement l'écologisation des industries qui sont structurées autour de cinq thèmes : un cadre intégré, des facteurs favorables, des initiatives menées par l'industrie, des technologies environnementales, et un mélange d'instruments politiques.

Vers un compromis entre Etat et marché pour une meilleure politique industrielle verte en Afrique

Alors que par le passé, la politique industrielle pour les pays en développement se justifiait par le besoin de protéger des industries naissantes, ces dernières années, la justification économique de ces politiques a été expliquée soit par la nécessité de compenser les carences du marché, soit par la nécessité de corriger les défaillances. Ces dernières peuvent provenir de sources différentes : des défauts systémiques, de l'action de facteurs externes touchant l'information, de la production ou encore du défaut de coordination et de l'existence de facteurs externes liés à l'environnement.

Les décisions d'investissement privé ne tiennent pas compte de facteurs environnementaux, comme la pureté de l'air ou la biodiversité. Face à cela, les marchés ne peuvent pas promouvoir à eux seuls le développement industriel car ils sont incapables d'opérer les changements structurels nécessaires suite à la lenteur de l'absorption des progrès technologiques et de la persistance de coûts élevés liés à l'environnement. Des interventions étatiques ciblées sont essentielles pour contrecarrer les échecs de marché puisque des marchés autorégulés peuvent produire des résultats indésirables sur le plan social et le secteur privé n'est pas nécessairement plus efficace que l'État. Un compromis entre Etat et marché est essentiel afin d'orienter les interventions de l'Etat vers la promotion d'une industrialisation durable. L'aptitude des gouvernements africains à mettre en œuvre une politique

industrielle avec succès est une question importante si les volets institutionnels et gouvernance sont intégrés.

Etat actuel et analyse comparative des indicateurs environnementaux en Afrique

Afin de favoriser le développement durable en Afrique, plusieurs cibles ont été fixées pour l'année 2014 à savoir: intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales ; réduire la perte de biodiversité et réduire significativement le taux de perte ; réduire le pourcentage de la population n'ayant pas un accès durable à l'eau potable et à un assainissement de base et enfin améliorer sensiblement les conditions de vie des habitants de taudis.

Tableau 2: Etat des lieux des indicateurs du millénaire pour le développement durable selon l'objectifs 7 afin d'assurer un environnement durable en Afrique :

année	Proportion des citoyens vivant dans les taudis		% de la population ayant accès aux sources d'eau potable	Superficie forestière (% des terres)	Surface des terres protégées (% du total des terres)	CO2 émissions par habit (tonnes)	
	1990	2009	2011	2011	2012	2005	2010
Afrique	62	50	68	24.8	14.4	1.2	1.2
Tunisie	-	-	96	6.6	14.4	1.2	1.2
Maroc	37.4	13.1	82	11.5	21.5	1.6	1.6
Sénégal	70.6	38.8	73	43.8	24.8	0.4	0.5
Kenya	54.9	54.7	61	6.1	11.6	0.3	0.3
Afrique du sud	46.2	23.0	91	7.6	6.2	8.9	9.2

Source : Annuaire statistique pour l'Afrique 2014, BSI Economics.

A partir de ce tableau, on remarque les tendances suivantes : le Sénégal a le taux le plus élevé en matière de proportion des citoyens vivant dans les taudis, la Tunisie et l'Afrique du sud ont le pourcentage le plus élevé en matière d'accès aux sources d'eaux potables. Le pourcentage des terres forestières le plus élevé est celui du Sénégal et le pourcentage le plus élevé de terres protégées est celui du Maroc et du Sénégal. Alors que les émissions de CO2 par habitant les plus élevés sont celles provenant de l'Afrique du sud et du Maroc dans le cadre de cet échantillon de pays seulement. Au-delà de ces constats, certaines recommandations ont été proposées dans plusieurs travaux en faveur de la promotion du développement durable et de la nécessité d'une politique industrielle verte dont

les champs d'actions sont inter-reliés avec plusieurs autres domaines. Ces constats et recommandations sont les suivantes :

- La déforestation représente une sérieuse menace contre l'environnement et met en péril les progrès accomplis vers l'éradication de la pauvreté suite à l'accentuation de l'urbanisation et l'expansion de l'agriculture commerciale. Le reboisement et l'expansion naturelle des forêts ont réduit la perte nette en forêts, avec 5,2 millions d'hectares entre 2000 et 2010 alors que 13 millions d'hectares de forêts ont disparus au cours de la même période. Malgré la mise en place de politiques forestières et de lois soutenant une gestion durable des forêts, la disparition des forêts en Afrique est de 3,4 millions d'hectares par an, respectivement, sur la période allant de 2005 à 2010. Certains pays comme la Tunisie, le Maroc, Sénégal, le Kenya et l'Afrique du sud enregistre les taux suivants en matière de superficie forestière en % des terres pour l'année 2011 à savoir : 6,6 ; 11,5 ; 43,8 ; 6,1 ; 7,6. La déforestation diminue la biodiversité et l'accès à une eau propre, elle augmente l'érosion du sol et l'émission de carbone dans l'atmosphère. Ainsi, des approches plus intégrées entre les secteurs agricole et forestier sont nécessaires afin de réaliser des progrès et inverser la déperdition des ressources naturelles, dont les forêts, et pour respecter les engagements internationaux relatifs à l'atténuation des changements climatiques, la conservation de la biodiversité et la gestion durable des terres.

- Les émissions mondiales de dioxyde de carbone continuent sur leur tendance à la hausse (en augmentation de 2,6 % entre 2010 et 2011). En effet, ces émissions mondiales de CO₂ ont atteint 32,2 milliards de tonnes métriques en 2011. En Afrique, les émissions de dioxyde de carbone en milliards de tonnes métriques sont passées de 0,7 en 1990 à 1,2 en 2010 pour se stabiliser autour de 1.2 en 2011. En effet, contenir la croissance des émissions mondiales reste un défi. Sachant qu'un constat important est que le monde a presque éliminé les substances appauvrissant la couche d'ozone. Cela est dû à deux facteurs à savoir : le contrôle de conformité et le financement des pays en développement. Toutefois, quelques problèmes subsistent, notamment l'utilisation de substances, à savoir les gaz à effet de serre, appauvrissant la couche d'ozone, faisant l'objet de dérogations.

- Les zones protégées ont pour but de conserver, d'encourager la diversité biologique et de produire d'importants biens et services fournis par les écosystèmes. Une part importante de la population mondiale dépend des zones protégées, d'ailleurs ces zones sont en augmentation, ce qui contribue à

la sauvegarde des parcs naturels. En effet, les zones terrestres et marines protégées sont passées de 2,9% (1990), 3,7%(2000) à 6,9% (2012) pour l'Afrique du Nord. Quant à l'Afrique subsaharienne, ces mêmes zones ont évolué ainsi, 10,7% (1990), 11,5% (2000) et 15,2% (2012). Actuellement, les zones protégées couvrent seulement 14,6% des zones terrestres et 9,7 % des zones côtières marines. Des efforts continus sont nécessaires pour améliorer la couverture et l'efficacité du réseau mondial de zones protégées. D'ailleurs, un autre constat est que de nombreuses espèces sont menacées d'extinction du fait du déclin de leur population et de leur répartition. La diversité biologique procure de nombreux services variés fournis par les écosystèmes, desquels dépendent les hommes et leurs moyens d'existence.

- L'accès à l'eau potable pour les pauvres des zones rurales, la qualité et la salubrité de l'eau constituent toujours une sérieuse préoccupation. En 2012, la proportion de la population mondiale ayant accès à une « source d'eau potable améliorée » était de 89 %, en hausse par rapport à 76 % en 1990. En Afrique subsaharienne la proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable améliorée a augmenté de 16 points de pourcentage entre 1990 et 2012. Toutefois, l'Afrique subsaharienne reste à la marge en matière d'installations d'assainissements améliorées. Alors que d'autres pays enregistrent des performances en matière du % de la population ayant accès aux sources d'eau potable comme la Tunisie (96%), l'Afrique du Sud (91%) et le Maroc (82%) en 2011. D'ailleurs, les ressources en eau renouvelables en Afrique du Nord ont des taux de prélèvement excédant 75 %, à la limite de ce qui est considéré durable. A ce niveau, tous les utilisateurs n'obtiennent pas à tout moment les quantités d'eau nécessaires et les écosystèmes sont mis à rude épreuve. Les proportions des prélèvements des ressources en eaux renouvelables en 2008 est de 80% pour l'Afrique du Nord et de 3% pour l'Afrique subsaharienne. De nombreuses personnes dépendent encore des sources d'eau non potables et l'eau n'est pas facilement accessible pour de nombreux ménages, en particulier en Afrique subsaharienne. En 2012, 2,5 milliards de personnes n'utilisaient pas de services d'assainissement améliorés. Ainsi, il s'agit de proposer une couverture universelle, en mettant l'accent sur le besoin de surveiller et de remédier aux inégalités dans l'accès à une eau non polluée et un assainissement approprié.

- L'urbanisation progresse plus vite que l'amélioration des conditions des taudis. En effet, les taudis sont caractérisés par les défaillances suivantes à savoir : l'absence de services de base, comme une eau potable améliorée et des installations d'assainissement adéquates, ainsi que par un régime

foncier précaire, un logement non durable et le surpeuplement. Le nombre de personnes vivant dans des taudis a continué d'augmenter, en partie à cause du rythme rapide de l'urbanisation. La proportion de personnes vivant dans des taudis dans les zones urbaines était particulièrement élevée en Afrique subsaharienne 62 % et seulement 13 % en Afrique du Nord. De plus grands efforts sont indispensables à savoir : construire plus de rues, la construction des systèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées. Moins de 15 % des terres étaient allouées aux rues dans de nombreux peuplements urbains dont l'Afrique.

Qu'en-est-il du degré d'adaptation des politiques industrielles face aux enjeux des changements climatiques

Les pays africain ont l'obligation, conformément à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de contribuer à la réalisation des objectifs en matière d'atténuation et d'adaptation lorsqu'ils élaborent leurs stratégies industrielles. Et au fur et à mesure que la communauté internationale accélérera ses projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'industrie pourrait être tenue de contrôler ses propres émissions, de notifier ses réductions d'émissions et de se conformer aux normes et aux législations environnementales.

Du fait de son industrialisation tardive, l'Afrique a en effet la possibilité de poursuivre un développement industriel écologique fondé sur une faible intensité énergétique, de faibles émissions de carbone et des technologies propres. L'Afrique peut devenir un fournisseur compétitif d'énergies renouvelables, notamment d'électricité solaire, d'électricité éolienne et de biocombustibles. Le développement du secteur des énergies renouvelables en Afrique doit aller de pair avec le développement industriel. Les décideurs africains devraient redoubler d'efforts pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables. Par ailleurs, les pays africains devraient aussi devenir des fournisseurs de produits industriels environnementaux. Et les pays africains devraient envisager de nouer des partenariats commerciaux stratégiques avec les pays engagés à passer à une économie à faible intensité de carbone en offrant des débouchés considérables aux produits industriels écologiques. L'Afrique doit mettre en place une stratégie visant à ce que ses entreprises intègrent les chaînes de valeur mondiales écologiques afin d'approvisionner les détaillants de produits environnementaux dans les pays développés. Les pays africains devraient nouer des partenariats facilitant le transfert de technologie et de savoir-faire et l'aider à adapter la technologie à la situation locale. D'où un besoin pressant pour la participation constante

d'organisations internationales et les banques de développement afin d'obtenir les financements et l'assistance technique à la mise au point et à l'application d'écotechnologies dans l'industrie. Dans ce contexte, les gouvernements africains devraient encourager la mise en place de projets et de programmes industriels et des mesures incitatives devraient attirer l'investissement direct étranger à faible intensité de carbone.

Conclusion

Par conséquent, il est de plus en plus clair que les pays africains devront tenir compte des questions environnementales dans la conception de leur stratégie industrielle. Mais ils devraient également tirer parti de la demande croissante de biens environnementaux afin d'adopter le premier modèle de développement industriel véritablement écologique, de doter la production industrielle de sources d'énergie propres et renouvelables et de se positionner en tant que futurs fournisseurs de produits industriels environnementaux.

Jihène Malek

Bibliographie :

- Rapport ONUDI-CNUCED (2011)** : « Le développement économique en Afrique : promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial », rapport spécial.
- Rapport des Nations Unies (2013)** : « Les objectifs universels du développement », Nations Unies, New York et Genève 2011.
- **Rapport des Nations Unies (2014)** : « Les objectifs universels du développement », Nations Unies, New York et Genève 2011.
- Wade R (2010)**: «After the crisis: industrial policy and the developmental state in low-incomes countries Global Policy», 1(2):150–161,
- Rodrik D (2008)**: « Normalizing industrial policy, Working Paper 3, Commission on Growth and Development», The International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank, Washington, D,C
- Cimoli M, Dosi G and Stiglitz J (2009)**:«Industrial Policy and Development: The Political Economy of Capabilities Accumulation», Oxford University Press, Oxford,
- Rapport UNIDO (2011)**: « Green industrial policy», Vienne UNIDO.